

Conseils préalables à toute démarche de recrutement

Pour rappel, seule une association déclarée et détentrice d'un numéro SIREN/SIRET peut embaucher un salarié.

Réfléchir en amont aux attentes précises du poste, au profil de candidature recherché par le club afin de pouvoir sélectionner les meilleures candidatures plus tard.

S'appuyer sur **l'outil diagnostic du CRDLA*** pour déterminer le coût de l'emploi.

Définir le champ des activités attachées au poste :

- Nature des missions (uniquement sportives ?)
- Des heures pédagogiques et administratives ?
- Des heures d'animation ?

Préparer une fiche de poste* pour accompagner l'offre d'emploi (*mission générale, tâches, contextes, relations hiérarchiques, compétences requises, possibilité d'évolution*).

Rédiger l'offre **Guide d'appui à la rédaction d'une offre d'emploi France Travail*** et la diffuser (**bourse de l'emploi FFT ***).

Ces choix aideront à déterminer la durée de travail, le type de contrat (*CDI à plein temps ou à temps partiel, CDI intermittent, coopération libérale ...*) à proposer à un salarié ou à un travailleur indépendant.